



SC₂ GRANDES
CULTURES

Livret d'accueil

Table des matières

- 1. Informations pratiques et logistiques**
- 2. Accueil des stagiaires**
- 3. L'offre de formation**
- 4. Notre équipe pédagogique**
- 5. Notre engagement qualité**
- 6. Formation en présentiel**
- 7. Droits et devoirs du stagiaire**
- 8. Règlement intérieur**
- 9. Conditions générales de vente**

1. Informations pratiques et logistiques

Nos coordonnées :

SC2 GRANDES CULTURES
ZI Les Varennes
86530 AVAILLES EN CHATELLERAULT
Sc2.grandescultures@gmail.com

Référent Pédagogique : Benoit BON 05 49 85 15 39
Référent administratif : Jessica BERTHAULT 05 49 85 15 39

2. Accueil des stagiaires

Les formations se déroulent dans des locaux ou terrains situés au plus près des stagiaires, en fonction du lieu de résidence de chacun.

L'ensemble des stagiaires est toujours accueilli par un formateur expérimenté et maintenant ses connaissances en continu de notre organisme de formation après avoir pris connaissance en amont du descriptif détaillé de formation ainsi que du présent livret.

Pour signaler une annulation, nous vous remercions d'adresser dans un délai raisonnable un courriel à : sc2.grandescultures@gmail.com

Pour formuler une réclamation, contacter nous également par mail ou par téléphone.

Accessibilité aux personnes handicapées ou ayant besoin d'un aménagement spécifique : nous invitons les personnes concernées à contacter Jessica BERTHAULT (service administratif).

3. L'offre de formation

SC2 GRANDES CULTURES vous propose des formations permettant le développement de connaissances et compétences directement mobilisables en situation professionnelle

4. Notre équipe pédagogique

L'équipe pédagogique veille à mettre régulièrement à jours nos programmes, nos contenus pédagogiques ainsi que les techniques d'enseignements. Les profils de nos formateurs sont soigneusement sélectionnés pour répondre le plus justement aux attentes des stagiaires et disposent d'une solide expérience de terrain et de la pédagogie adaptée à la formation pour adultes.

5. Notre engagement qualité

SC2 GRANDES CULTURES met en œuvre l'ensemble des critères du référentiel Qualiopi.

Les critères qualité visés par SC2 GRANDES CULTURES sont, notamment, l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé, l'acquisition réelle de compétences transposable dans le milieu professionnel des stagiaires, la formation continue du personnel chargé des formations, et la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Nos programmes détaillés sont à votre disposition dans notre catalogue et sur notre site web: www.sc2grandescultures.fr

Nous invitons nos participants de remplir des questionnaires de satisfaction sur l'ensemble de nos formations dans le cadre d'amélioration continue de la qualité de nos formations.

6. Formations présentielle

SC2 GRANDES CULTURES dispensera des formations en présentiel selon le sujet traité, les disponibilités des stagiaires ou formateurs et intervenants.

Horaires d'ouverture

Les horaires seront compris entre 8h et 18h, temps de pause inclus, et seront déterminés avec les stagiaires.

Assiduité

Le formateur s'assurera du suivi du stagiaire via des feuilles d'émargement signées chaque demi-journée de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi tout au long de la formation :

- identification des besoins spécifiques lors de l'entrée en formation (positionnement pédagogique) ;
- appui méthodologique si nécessaire
- échanges réguliers avec le formateur référent pour le parcours si besoin.
- questionnaire de satisfaction est systématiquement proposé en fin de parcours.

Après inscription du stagiaire auprès de l'équipe administrative, le stagiaire pourra accéder au contenu pédagogique (lien ou mails)

Aussi, plusieurs communications auront lieu en synchrone (Zoom, Skype, Téléphone) et en asynchrone (Emails) pour le suivi du déroulé des cours, les questions réponses et questionnaires.

7. Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire s'engage à détenir les prérequis minimaux tels que stipulés dans le descriptif détaillé de la formation suivie et réaliser les travaux demandés et produire les documents attendus.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer

Il appartient aux stagiaires relevant du régime de la MSA, de valider avant l'entrée en formation leurs consentements à la celle-ci, par voie électronique, grâce au lien envoyé par mail par Vivéa.

8. Règlement intérieur

Article 1 : GENERALITE

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et, R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être respectées.

Article 3 : DISCIPLINE GENERALE

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- ✓ de pénétrer ou de demeurer pendant la formation en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue
- ✓ de consommer des boissons alcoolisées
- ✓ de fumer dans les locaux
- ✓ d'y introduire des animaux domestiques
- ✓ d'utiliser les outils numériques pendant les temps de présentiel sans autorisation expresse du formateur

Article 4 : ASSIDUITE ET PONCTUALITE

Le stagiaire suit l'ensemble des activités et enseignements prévus dans le programme de formation. Il est informé du fait sa participation suppose assiduité et ponctualité. Ainsi, il doit se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. La présence du stagiaire fait l'objet d'un contrôle s'appuyant sur une fiche d'émargement par demi-journée.

A l'issue de la formation le stagiaire se voit remettre une attestation de présence à la formation à transmettre si besoin, à son employeur ou à l'organisme qui le finance.

Toute absence, retard ou départ avant l'heure prévue, doit être signalée à l'organisme de formation dans les meilleurs délais

Article 5 : SANCTION

Tout agissement considéré par SC2 Grandes cultures comme fautif et de nature à compromettre la bonne tenue de la session sera susceptible, en fonction de sa gravité, faire l'objet d'avertissements ou d'exclusion définitive de la formation.

Le stagiaire fautif est informé par écrit.

SC2 Grandes Cultures informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 6 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 06/2025



9. CGV SC2 GRANDES CULTURES

Version applicable à compter de JUIN 2025

Informations juridiques de SC2

GRANDES CULTURES

Forme juridique : SAS

Siège : ZI Les Varennes 86530 AVAILLES EN CHATELLERAULT

Pays : FRANCE

Tél : 05 49 85 15 39

Mail : sc2.grandescultures@gmail.com

SIRET : 383974979 00031

APE : 7490B

NDA : 54.86.00434.86

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SAS SC2 GRANDES CULTURES (« l'organisme de formation ») propose la vente de ses formations à ses clients (« le Client »).

2. Acceptation des CGV

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

3. Formations

Les formations proposées sont celles qui figurent sur le site internet de l'entreprise ou celles élaborées à la suite de demande. Les descriptions sont les plus fidèles possibles mais peuvent être sujettes à des ajustements en fonction des évolutions pédagogiques.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros. Le prix de la formation est imputé sur le crédit vivéa de chaque exploitant agricole pour l'année en cours. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les formations seront facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de l'inscription.

5. Inscription

Le Client s'inscrit mail, téléphone ou sms ou par tout autre moyen. Néanmoins, l'inscription ne devient définitive qu'après confirmation par l'organisme de formation et signature par le client du contrat de formation, envoyé par mail.

6. Paiement

Pour les cotisants MSA, le paiement est réalisé automatiquement en donnant son consentement électronique à la formation. Cette opération s'effectue en cliquant sur le lien envoyé par vivéa avant la formation.

Pour les autres statuts, le paiement est exigible immédiatement à l'inscription. Il peut s'effectuer par virement, ou tout autre moyen prévu par l'organisme de formation.

7. Modalités d'accès aux formations

Les formations sont dispensées en présentiel. Le lieu et les horaires de formation seront communiqués au Client avant le début de la formation.

8. Droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jour calendaire à compter de son inscription pour exercer son droit de rétractation. Si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai, le client signe un document intitulé « Renonciation au droit de rétractation » envoyé par l'organisme de formation

9. Responsabilité et Engagements

L'organisme de formation s'engage à fournir une formation conforme aux standards de qualité. Toute réclamation doit être adressée dans un délai raisonnable après la participation à la formation.

10. Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions et respectent la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

11. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité, auprès du médiateur des entreprises. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de l'organisme de formation

12. Contact

Pour toute demande d'information, renseignements techniques, traitements des données personnelles Règlement Général de Protection des Données (RGPD Européen) et pour exprimer vos droits, vous pouvez nous contacter par téléphone au [0549851539](tel:0549851539) ou par mail sc2.grandescultures@gmail.com